

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE** DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 18 MAI 2022 À 16 H 30, EN PRÉSENCE À SEPT-ÎLES ET PAR ZOOM

EN PRÉSENCE

Denis Miousse, président
 Manon Asselin, présidente-directrice générale et secrétaire
 Johanne Beaudoin
 David Bédard Méthot
 Josée Francoeur
 Clermont Martel
 Diane Ouellet
 France St-Pierre

PAR ZOOM

Ginette Côté, vice-présidente
 Dave Charlton
 Roger Dubé
 Michaël Lavigne
 Jean-Pierre Porlier

ABSENCES

Geneviève Fafard
 Benoit Méthot
 Solange Turgeon

Invités : Nathalie Castilloux, présidente-directrice générale adjointe
 Membres de l'équipe de direction

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance publique à 16 h 31.

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution 2022-05-065

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 18 mai 2022 en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux**3.1. Séance publique régulière du 16 mars 2022****Résolution 2022-05-066**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 16 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

3.1.1. Affaires découlant de la séance publique régulière

La présidente-directrice générale, madame Manon Asselin, présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- ***Demande d'autorisation d'emprunt temporaire lié aux dépenses courantes de fonctionnement au MSSS***

Le formulaire de demande et la résolution du conseil d'administration ont été transmis par courriel au MSSS.

- **Conditions de travail des employés syndiquables non syndiqués et des employés non syndiquables du réseau de la santé et des services sociaux – Circulaire 2022-007**
Les nouvelles conditions de travail sont entrées en vigueur le 27 mars. Ainsi, le service de la paie a actualisé les nouveaux salaires et la rétroactivité. Les nouvelles conditions de travail s'harmonisaient à plusieurs égards avec les conditions de travail des employés syndiqués.
- **Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) – Reconnaissance de la résidence St-Joseph**
L'organisme concerné a été contacté par téléphone pour lui confirmer sa reconnaissance au PSOC et lui réitérer que cette reconnaissance ne garantissait pas un financement par le PSOC. La résolution du conseil d'administration a été transmise à l'organisme.

3.2. Séance spéciale du 24 mars 2022

Résolution 2022-05-067

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 24 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

3.2.1. Affaires découlant de la séance spéciale du 24 mars 2022

La présidente-directrice générale présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Rapport financier trimestriel (AS-617) au 26 février 2022**
Le rapport financier trimestriel et la résolution du conseil d'administration ont été transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux.

4. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport du président du conseil d'administration

D'entrée de jeu, les 26 derniers mois n'ont pas été de tout repos et même si la santé publique permet depuis peu aux Nord-Côtières et aux Nord-Côtières des assouplissements aux mesures sanitaires, la COVID-19 a laissé des traces considérables de son passage. Et ce n'est pas terminé puisque le virus est toujours là et qu'il faut, selon les experts, vivre avec.

Tout au long de cette fameuse pandémie, le réseau de la santé a été mis à très rude épreuve. Relativement peu touchée au cours des premières vagues, la Côte-Nord n'y a finalement pas échappé, loin de là. Toutes les sphères ont été frappées par cette pandémie et, encore plus, le personnel de toutes les catégories d'emploi. Le conseil d'administration, la Direction générale et toutes les directions en sont pleinement conscients et au nom de tous les administrateurs et directeurs, je veux encore une fois remercier et saluer la résilience de l'ensemble du personnel du CISSS de la Côte-Nord, tous titres d'emplois confondus et de tous les milieux de travail.

Selon la définition du dictionnaire, on dit qu'une personne résiliente est capable d'accepter les circonstances difficiles ainsi que les émotions qu'elles provoquent. Vous avez tous et toutes été ce genre de personne qui place toujours en priorité le mieux-être des usagers, malgré le stress, les heures supplémentaires, la peur du virus et toutes les adaptations que cette pandémie a demandées. Parce que, vous comme moi, nous savons très bien qu'il aurait été préférable d'être ailleurs que dans l'une ou l'autre des installations du CISSS en cette période difficile.

Les dirigeants du CISSS ont eu à prendre, à certaines occasions, des décisions plus que difficiles afin de pouvoir continuer à donner des services de qualité à la population. Ces décisions ont certainement eu des impacts parfois négatifs sur le personnel soignant, mais soyez assurés que les décisions n'ont jamais été prises par mauvaise intention et dans l'ignorance de leurs impacts potentiels.

Actuellement, le budget du CISSS accuse un énorme déficit qui nous préoccupe tous et toutes. Le moyen de mettre un frein à son accroissement fait l'objet d'une constante attention, tant de la Direction générale que de l'ensemble des gestionnaires. Une partie importante de ce déficit réside dans le trop grand recours à la main-d'œuvre indépendante. Nous sommes tous en accord avec ce fait, mais comment pouvons-nous faire autrement? Si nous voulons continuer de dispenser les services auxquels s'attend la population, nous devons, pour l'instant, nous en remettre à cette main-d'œuvre, quel qu'en soit le coût. Avec un manque de 5 340 infirmières et infirmières auxiliaires à travers tout le réseau de la santé au Québec, le recours à ces travailleurs est la seule option. Cependant, nous poursuivons nos efforts pour trouver les meilleures solutions à cette pénurie de personnel et nous voulons le faire en collaboration avec tous les acteurs concernés. Évidemment, cette démarche est réalisable dans la mesure où nous travaillons ensemble dans un but commun pour le mieux-être de tous.

Certains points positifs ont eu cours depuis quelques mois. D'abord, la poursuite des travaux à la maison des aînés et alternative d'Havre-Saint-Pierre, projet qui pourrait être livré au plus tôt à l'automne 2022 ou au plus tard au printemps suivant. D'un autre côté, les étapes devant mener à la construction d'une nouvelle urgence et d'un nouveau bloc opératoire à l'Hôpital de Sept-Îles se poursuivent. De plus, le début très prochain des travaux de construction de la maison des aînés et alternative de Baie-Comeau est imminent. Ensuite, il y a eu, tout récemment, l'annonce de la mise en place du dispensaire urbain qui était attendu depuis plus de dix ans. Enfin, ce projet voit le jour et, avec lui, l'espoir de retenir chez nous, sur la Côte-Nord, nos finissantes et finissants en technique infirmière. Serait-ce là un premier jalon de rétention de la main-d'œuvre? C'est mon souhait le plus cher!

Au cours des derniers mois, les membres du conseil d'administration ont eu plusieurs séances de travail portant sur la sécurisation culturelle concernant tout particulièrement les Nations autochtones de la Côte-Nord. Ces rencontres, je vous l'assure, nous ont permis de mieux comprendre la réalité autochtone et ses enjeux.

En terminant, même si nous souhaitons nous sortir de cette longue période difficile, les prochains mois apporteront encore des défis pour nos équipes, tant celles sur le terrain que dans les différentes directions. Je profite de cette séance publique pour, de nouveau, tendre la main à tous les intervenants de tous les secteurs et de tous les milieux pour que des solutions concrètes soient mises en place afin de résoudre le plus grand nombre de problématiques que nous rencontrons.

6. Rapport de la présidente-directrice générale

Depuis la réunion du conseil d'administration du 16 mars dernier, plusieurs dossiers ont cheminé :

- Nous avons vu une diminution considérable des cas de COVID-19, autant dans la population que chez les employés du CISSS de la Côte-Nord, ce qui s'avère une excellente nouvelle pour tout le monde.
- Le 29 mars dernier, nous avons eu le dévoilement du plan santé du ministre, un plan concret pour effectuer les changements nécessaires afin d'offrir aux Québécoises et aux Québécois des services et des soins de santé plus humains et plus performants.
- Le 25 avril, le CISSS, en collaboration avec l'UQAC, le Cégep de Sept-Îles et la Ville de Sept-Îles, annonçait officiellement le début du dispensaire urbain d'enseignement clinique. Ce projet, développé en partenariat, permettra de former du personnel infirmier dans des situations réelles de soins. Merci tout spécialement à l'équipe de la Direction des soins infirmiers pour sa persévérance dans le développement de ce projet qui bénéficiera à tous les infirmiers et infirmières de la Côte-Nord.
- Les travaux se poursuivent avec la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire en ce qui a trait au développement de l'offre en hémodialyse et au développement du projet de guichet d'accès à la première ligne (GAP), projet phare en lien direct avec le plan santé du ministre de la Santé et des Services sociaux. Le GAP devrait voir le jour au début de juin dans certaines MRC pour une fin de déploiement à l'automne sur l'entièreté du territoire.
- On ne peut passer sous silence les travaux effectués sous la vigie de la Direction des services techniques, de l'hôtellerie et de la logistique, que ce soit en ce qui concerne le projet d'urgence/bloc opératoire à l'Hôpital de Sept-Îles, le début prochain des travaux portant sur le déménagement des services en santé mentale/unité de psychiatrie interne ou encore les travaux en lien avec les maisons des aînés et alternatives d'Havre-Saint-Pierre et de Baie-Comeau, comme mentionné par le président du conseil d'administration.

- Qui dit « fin mars » dit fin de l'année financière. Il s'agit donc d'une période très occupée pour la Direction des ressources financières.
- La Direction des ressources informationnelles est, quant à elle, pleinement engagée dans le rehaussement du réseau informatique en plus d'être en travaux pour moderniser nos installations d'un point de vue technologique, encore là tout à fait en concordance avec le plan santé du ministre.
- Nos équipes de réadaptation, à pied d'œuvre pour soutenir les usagers, ont accueilli et continueront d'accueillir plusieurs stagiaires dans les prochaines semaines en lien avec le projet ExploRÉA, en espérant que les attraits de notre magnifique région ainsi que l'implication et la mobilisation de nos équipes les convaincront de demeurer avec nous.
- Nos équipes en jeunesse s'affairent à poursuivre le développement du plan de mise en œuvre de la commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse pour la Côte-Nord.
- La Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées et la Direction des programmes de déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique travaillent en continu, en collaboration avec le Ministère, afin de peaufiner le concept de soutien en maison des aînés et maison alternative (MDA-MA). D'ailleurs, à cet effet, une présentation publique des avancements du projet de MDA-MA d'Havre-Saint-Pierre aura lieu le 25 mai à 19 heures, à la salle l'ancre d'or située au 1168, boulevard de l'Escale, à Havre-Saint-Pierre.
- Depuis hier, il est possible de consulter sur le site du MSSS des tableaux de bord portant notamment sur la performance du CISSS de la Côte-Nord. La publication de ces données, visant une plus grande transparence, vous permettra de suivre notre évolution en lien avec le plan santé.

Je pourrais continuer longtemps à souligner le travail remarquable réalisé par le personnel du CISSS pour assurer aux Nord-Côtiers et aux Nord-Côtières les meilleurs soins et les meilleurs services possibles, peu importe où ils se trouvent sur le territoire nord-côtier.

En terminant, je tiens, tout comme le président l'a fait précédemment, à lancer un appel à la collaboration, à l'unité et à la mobilisation de toutes les parties prenantes afin que le CISSS de la Côte-Nord soit un exemple à suivre au niveau provincial, afin que nous pavions la voie à un changement et que nous soyons avant-gardistes dans notre approche. Aidez-moi à briser le plafond de verre; seule, je ne peux y arriver. Ensemble, nous sommes beaucoup plus forts!

7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

8. Période de questions du public (15 minutes)

Des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Exceptionnellement, les questions déposées seront traitées durant cette première période de questions qui sera d'une durée de trente (30) minutes. Les interventions suivantes sont portées à l'attention du conseil d'administration :

Maude Fréchette Représentante nationale APTS	<i>Questions sur l'iniquité des sorties des membres des régions éloignées</i>
Nathalie Savard Présidente SIISNEQ	<i>Urgence de Sept-Îles Madame Savard est accompagnée de membres de l'équipe du département de soins critiques de l'Hôpital de Sept-Îles</i>

9. Agenda de consentement

9.1. Affaires médicales

9.1.1. Nomination – Membre actif

Résolution 2022-05-068

Attendu la demande de nomination du D^r Éric Yamga, interniste, numéro de permis 00787, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine interne (tapis roulant, lecture d'ECG, lecture et interprétation pour le monitoring de la tension artérielle ambulatoire, hospitalisation soins intensifs, clinique externe et chimiothérapie) » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 26 avril 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-51);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Éric Yamga, interniste, numéro de permis 00787;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine interne (tapis roulant, lecture d'ECG, lecture et interprétation pour le monitoring de la tension artérielle ambulatoire, hospitalisation soins intensifs, clinique externe et chimiothérapie) » pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 décembre 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.2. Changement de statut

Résolution 2022-05-069

Attendu la demande de la D^{re} Fatima Hachachena, omnipraticienne, numéro de permis 01141, de modifier son statut de membre associé, avec des privilèges de pratique en Minganie, à celui de membre actif, avec des privilèges à l'installation de Fermont;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse du dossier et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 26 avril 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-52);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au changement de statut de la D^{re} Fatima Hachachena, omnipraticienne, numéro de permis 01141, à celui de membre actif à l'installation de Fermont;

- **Que** ce changement soit effectif à compter du 6 juin 2022;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.3. Octroi d'un statut de résidente – Prolongation

Résolution 2022-05-070

Attendu que le directeur des services professionnels a été informé à l'hiver 2022 de la confirmation du stage de la D^{re} Daniela Dumbrava, omnipraticienne, numéro de permis 07112, au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord pour la période du 7 février au 7 avril 2022;

Attendu que le directeur des services professionnels a été informé le 4 mai 2022 de la prolongation du stage de la D^{re} Daniela Dumbrava, omnipraticienne, numéro de permis 07112, au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 93 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements;

Attendu que, considérant les courts délais, le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) n'a pu être consulté, mais que son président en a été informé en date du 5 mai 2022 et qu'il consent à ce que la demande soit présentée directement au conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accorder** à la D^{re} Daniela Dumbrava, omnipraticienne, numéro de permis 07112, un statut de « résidente hors cadre non rémunérée » au CMDP du CISSS de la Côte-Nord pour la période du 13 juin au 15 juillet 2022.

Adopté à l'unanimité.

9.1.4. Renouvellement de privilèges

Le président devant s'absenter quelques minutes, madame Ginette Côté, vice-présidente du conseil d'administration, préside la séance.

Résolution 2022-05-071

Attendu les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres du 26 avril 2022;

Attendu la recommandation du supérieur clinique immédiat (chef, chef adjoint de département ou gestionnaire médical) concerné;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-53);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au renouvellement de privilèges des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens mentionnés dans le tableau ci-joint (annexe 1), selon les informations et conditions inscrites pour chacun;
- **Que** ce renouvellement soit valide pour la période du 18 mai 2022 au 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

9.1.5. Non-renouvellement de privilèges

Résolution 2022-05-072

Attendu les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu que les privilèges de la D^{re} Marie Turcotte viennent à échéance le 18 mai 2022;

Attendu que la D^{re} Marie Turcotte a indiqué son intention de ne pas vouloir procéder au renouvellement de ses privilèges au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-53);

Il est proposé et appuyé :

- **De ne pas renouveler** les privilèges de la D^{re} Marie Turcotte, dentiste, numéro de permis 24311.

Adopté à l'unanimité.

9.1.6. Démission

Résolution 2022-05-073

Attendu le départ à la retraite du D^r Daniel Lefebvre, anesthésiologiste, membre actif à l'installation de Sept-Îles, par lettre reçue le 8 avril 2022 et annonçant son départ effectif le 1^{er} juillet 2022;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-54);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** le départ à la retraite du D^r Daniel Lefebvre, anesthésiologiste, numéro de permis 87239, à compter du 1^{er} juillet 2022.

Adopté à l'unanimité.

9.1.7. Suspension temporaire de privilèges

Le président étant de retour, il préside à nouveau la séance.

Résolution 2022-05-074

Attendu que le 1^{er} avril 2022, le Collège des médecins du Québec (CMQ) a informé le directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire de la suspension du droit d'exercer des activités professionnelles du D^r Jean-François Bouchard puisque sa déclaration de formation continue n'était pas conforme pour les années 2019 et 2020;

Attendu que le directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire a dû suspendre temporairement les privilèges du D^r Bouchard, dans l'attente de la confirmation que ce dernier a remédié à la situation;

Attendu l'article 251 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu que le délai de 20 jours prévu à l'article 251 est écoulé et que la suspension par le CMQ du droit d'exercer du D^r Bouchard est toujours en vigueur;

Il est proposé et appuyé :

- **De maintenir** la suspension de tous les privilèges du D^r Jean-François Bouchard, numéro de permis 16058, omnipraticien et membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP);

- **Que** cette suspension soit valide jusqu'à ce que le Dr Bouchard ait fait les démarches nécessaires pour que sa déclaration de formation continue soit conforme et que le CMQ lève sa suspension du droit d'exercer des activités professionnelles.

Adopté à l'unanimité.

9.1.8. Cogestion médicale pour l'installation de la Basse-Côte-Nord – Nomination

Résolution 2022-05-075

Attendu l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

Attendu l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu l'adoption à l'unanimité de la nomination lors d'une rencontre tenue par les membres de l'équipe médicale de la Basse-Côte-Nord le 10 mars 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-47);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** la nomination de la Dr^e Alexandra Girardin-Grenon, numéro de permis 19710, à titre de cogestionnaire médicale pour l'installation de la Basse-Côte-Nord, et ce, à compter du 10 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

10. Dossiers en cours

10.1. COVID-19 – Bilan épidémiologique et couverture vaccinale sur la Côte-Nord

Le docteur Richard Fachehoun, directeur de santé publique de la Côte-Nord, indique que la situation épidémiologique s'est améliorée partout sur la Côte-Nord. Le cumulatif des cas confirmés de COVID-19 depuis le 5 décembre 2021 s'élève à 8423 cas déclarés. Depuis cette date, la région compte aussi 485 hospitalisations et déplore un total de 46 décès.

Le docteur Fachehoun fait ensuite le point sur la couverture vaccinale par tranche d'âge. Il mentionne, entre autres, que la couverture vaccinale de 75 % chez les 18 ans et plus, en ce qui a trait à la première dose de rappel, a permis de limiter le nombre d'hospitalisations durant les cinquième et sixième vagues.

Les prochaines étapes consisteront notamment :

- à effectuer un bilan des deux dernières années de pandémie afin de s'assurer d'améliorer les processus et voir comment réagir de façon optimale si une situation similaire se présentait;
- à poursuivre le travail en cours pour nous préparer en vue de l'automne, au cas où la situation épidémiologique se dégradait à nouveau;
- à reprendre graduellement les activités de santé publique qui avaient dû être délestées en raison de la pandémie.

11. Nouveaux dossiers

11.1. Démission d'un administrateur du conseil d'administration – Membre indépendant (expertise en protection de la jeunesse)

Résolution 2022-05-076

Attendu la démission de monsieur Jean-Marie Vollant par lettre datée du 23 mars 2022;

Attendu que le conseil d'administration doit en prendre acte;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de monsieur Jean-Marie Vollant à titre de *membre indépendant, expertise en protection de la jeunesse* au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord et d'en aviser le ministre de la Santé et des Services sociaux;
- **D'acheminer** une lettre de remerciements à monsieur Vollant pour ses services.

Adopté à l'unanimité.

11.2. Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) – Reconnaissance de nouveaux organismes

Comme il y a apparence de conflit d'intérêts, monsieur Denis Miousse se retire des discussions et de la décision concernant ce sujet. Il cède donc la présidence d'assemblée à la vice-présidente, madame Ginette Côté, pour ce point.

Résolution 2022-05-077

Attendu que les quatre organismes répondent aux critères d'admissibilité du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);

Attendu que les demandes de reconnaissance de ces quatre organismes incluaient les documents requis;

Il est proposé et appuyé :

- **De reconnaître** les organismes communautaires suivants au PSOC :
 - le Groupe accessibilité Saint-Augustin;
 - l'organisme communautaire L'Arc-en-ciel;
 - le Club Citoyens Seniors Rivière Saint-Paul;
 - le Centre de dépannage du Parc Ferland.

Adopté à l'unanimité.

11.3. Règlement G1-251-012 de régie interne du conseil des infirmières et infirmiers (CII) – Révision

Résolution 2022-05-078

Attendu que le conseil des infirmières et infirmiers (CII) relève du conseil d'administration;

Attendu que le règlement de régie interne du CII devait être révisé pour se conformer en tout point au modèle du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

Attendu que les modifications proposées ont été adoptées par le comité exécutif du CII le 17 mars 2022 et par l'assemblée générale annuelle le 12 mai 2022;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** le règlement de régie interne du conseil des infirmières et infirmiers du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord avec les modifications proposées.

Adopté à l'unanimité.

11.4. Ressource intermédiaire Aux Beaux Séjours de Blanc-Sablon – État de situation

La ressource intermédiaire (RI) Résidence Aux Beaux Séjours, située à Blanc-Sablon, compte neuf places d'hébergement et sept résidents y sont hébergés. Depuis mars 2019, cette ressource n'est plus opérée par un promoteur privé et le CISSS de la Côte-Nord en assure la gestion dans le bâtiment en location. Plusieurs démarches ont été effectuées au cours des dernières années pour trouver un promoteur privé et régulariser la situation. Toutefois, personne ne s'est manifesté à ce jour. De plus, le bâtiment actuellement en location doit être mis aux normes d'ici décembre 2022 pour être conforme à la Régie du bâtiment du Québec.

Toutefois, n'étant pas de la mission d'un établissement de santé et de services sociaux d'opérer une RI, cette solution temporaire doit éventuellement être régularisée. Malgré le fait que le CISSS opère cette ressource sous le modèle d'une RI, la ressource ne peut plus être considérée ainsi au sens de la loi.

À défaut de trouver un promoteur, le CISSS pourrait opérer la ressource jusqu'à l'échéance du bail prévue en octobre 2023 en tenant compte que des demandes de dérogation pourraient être nécessaires pour maintenir des activités dans une ressource intermédiaire en 2023.

Dans la mesure du possible, le CISSS compte maintenir les résidents qui désirent rester dans la ressource aussi longtemps que leur condition le permet et qu'il est possible de le faire. Des options d'hébergement sont évaluées pour les résidents qui le souhaitent, en fonction de leurs besoins et de leur situation.

Des rencontres se tiennent notamment avec les résidents de la ressource et leurs proches afin de les tenir informés des développements dans ce dossier. Le travail se poursuit en collaboration avec le milieu qui est mobilisé dans la recherche d'un nouveau promoteur.

Le CISSS de la Côte-Nord invite toute personne intéressée à opérer une ressource intermédiaire à Blanc-Sablon à se manifester en contactant l'établissement.

11.5. Rapport de la présidente-directrice générale sur l'application de la Loi concernant les soins de fin de vie

Le directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire, le Dr Jean-François Labelle, présente le rapport sur l'application de la Loi concernant les soins de fin de vie pour la période se terminant le 31 mars 2022. Le rapport fait notamment état :

- du nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie : 113 en centre hospitalier, 140 en CHSLD, 326 à domicile et 276 en maison de soins palliatifs;
- du nombre de sédations palliatives continues administrées : 21;
- du nombre d'aides médicales à mourir administrées : 20.

11.6. Budget 2022-2023 du CISSS de la Côte-Nord

Résolution 2022-05-079

Attendu les revenus confirmés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour l'année 2022-2023 et les prévisions budgétaires déposées par la direction, lesquelles prévoient un déficit de 70 033 697 \$;

Attendu l'obligation d'adopter un budget en équilibre en vertu de l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire et les directives de la circulaire 2022-003;

Attendu la démarche conjointe avec le MSSS afin de trouver des solutions pérennes;

Attendu la recommandation favorable du comité de vérification;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, selon la recommandation du comité de vérification, le budget 2022-2023 du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;
- **D'autoriser** la présidente-directrice générale et le président du conseil d'administration à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

Adopté à l'unanimité.

12. Rapports des comités

12.1. Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni le 17 mai 2022. Le président du comité de vérification, monsieur Michaël Lavigne, fait part des sujets abordés lors de cette rencontre :

- Contrats et engagements financiers de 100 000 \$ et plus;
- Dépenses des principaux dirigeants;
- Financement à l'activité;
- Budget 2022-2023 du CISSS de la Côte-Nord.

12.2. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 11 mai 2022. En l'absence de la présidente du comité ressources humaines, madame Diane Ouellet fait part des sujets abordés lors de cette rencontre :

- Résultat du sondage sur la santé psychologique et la reconnaissance au travail;
- Programme d'aide aux employés et à leur famille et Lifespeak;
- COVID-19 – Santé et sécurité au travail;
- Article La Presse Plus – Main-d'œuvre indépendante;
- Politique portant sur le télétravail;
- Entrevues de départ et nouveaux outils de rétention/fidélisation.

12.3. Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 12 mai 2022, sous la présidence de madame Johanne Beaudoin. Voici les sujets abordés lors de cette rencontre :

- Agrément – Suivi des normes de gouvernance;
- Résultats du sondage d'évaluation de la séance du conseil d'administration du 16 mars 2022;
- Rapport de gestion 2021-2022 du CISSS de la Côte-Nord – Section portant sur le rapport annuel du comité de gouvernance et d'éthique;
- Dossier main-d'œuvre indépendante (MOI) – Réflexion et travaux;
- Plan de formation pour les membres du conseil d'administration – Formation sur la lecture et la compréhension d'un budget;
- Comités consultatifs.

12.4. Comité de vigilance et de la qualité

Le président du comité de vigilance et de la qualité, monsieur Jean-Pierre Porlier, tient à mentionner qu'il est très préoccupé par les informations qui ont été partagées par le personnel des soins critiques de l'Hôpital de Sept-Îles en début de séance, lors de la période de questions du public, notamment par le fait que le processus de déclaration des accidents-incidents ne semble pas être facilitant pour le personnel de soins. Monsieur Porlier ajoute qu'il s'inscrit dans la même volonté que la présidente-directrice générale et du directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire de donner suite dans les meilleurs délais aux problématiques soulevées. Il tient à transmettre ses remerciements au personnel pour leur engagement sincère et indéfectible.

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 20 et le 27 avril 2022, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier. Les sujets abordés lors de ces rencontres sont les suivants :

- Régime d'examen des plaintes
 - 4 recommandations ont été reçues depuis la rencontre du 22 février 2022, 11 recommandations ont été complétées le 27 avril 2022 et 65 dossiers demeurent en étude;
 - Suivi du tableau de bord du commissariat aux plaintes et à la qualité des services;
 - Ajout d'effectif au commissariat.

- Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique (DSMQÉPÉ)
 - Situation COVID-19;
 - Comité de gestion des risques;
 - Sondage à domicile;
 - État d'avancement des travaux au triage;
 - Suivi des autres dossiers qualité;
 - Dossier des ordonnances collectives;
 - Dossier Agrément Canada;
 - Présentation du projet de fluidité hospitalière.

12.5. Comité des usagers

Monsieur Jean-Pierre Porlier fait le suivi des dossiers suivants :

- Sondage portant sur le soutien à domicile des usagers : Quelques entrevues téléphoniques se sont déroulées. En date du 13 mai, la firme Médailleon a rejoint quelque 200 répondants sur les 1500 attendus. Les entrevues téléphoniques devraient être complétées vers la mi-juin et la présentation du rapport est prévue à la fin du mois d'août.
- Le centre de prélèvements de Sept-Îles : Le système de numéros qui s'affichent sur les téléviseurs et qui déterminent l'ordre de priorité sera bientôt remis en fonction, après une année d'interruption. Ce service sera amélioré, autant pour le personnel que pour les usagers. Le centre de prélèvements relève d'Optilab au Saguenay. Sincères remerciements à monsieur Normand Brassard pour son engagement à remettre ce système en fonction à compter du 1^{er} juin 2022. Monsieur Brassard sera présent à Sept-Îles le 6 juin afin de visiter les lieux et explorer d'autres pistes d'amélioration au centre de prélèvements de Sept-Îles.
- Urgence froide à l'Hôpital de Sept-Îles : Nous sommes en action depuis quelques mois dans ce dossier pour lequel plusieurs facteurs ont retardé le démantèlement de l'urgence froide. Tous les prérequis au démantèlement sont désormais réalisés et la salle d'attente de l'urgence de Sept-Îles pourra retrouver sa vocation prépandémie d'ici trois à quatre semaines, ce qui est une excellente nouvelle pour tous les acteurs concernés.

13. Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est ajouté aux affaires nouvelles.

14. Période de questions du public (15 minutes)

Les 30 minutes réservées aux questions du public ont été utilisées lors de la première période de questions inscrite au point 8.

15. Clôture de la séance

Résolution 2022-05-080

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 18 mai 2022 à 19 h 10.

Adopté à l'unanimité.

Annexe 1 – Renouvellement de privilèges (point 9.1.4)

Nom	N° permis	Spécialité	Installation principale de pratique	Installation(s) secondaire(s) de pratique	Statut	Privilèges tels que renouvelés	Condition
D ^{re} Émilie Daoud	20897	Médecin de famille	Sept-Îles		Membre actif	Médecine générale (hospitalisation incluant les soins intensifs, Mère-Enfant excluant l'obstétrique, gériatrie, médecine de jour)	Que ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ)
D ^{re} Ariane Dufour	20243	Gériatre	Sept-Îles		Membre associé	Gériatrie	Que ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ)
D ^{re} Farah Khachab	20885	Radiologiste	Sept-Îles	Basse-Côte-Nord Minganie Fermont Port-Cartier Schefferville	Membre actif	Radiologie diagnostique, tomodensitométrie, IRM, échographie, radiographie, mammographie, fluoroscopie, radiologie d'intervention	Que ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ)
D ^{re} Sanda Rotari	20894	Médecin de famille	Baie-Comeau		Membre actif	Médecine générale – urgence majeure, urgence mineure et hospitalisation (incluant psychiatrie, soins intensifs, usagers en observation à l'urgence, SAM)	Que ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ)
D ^r Paul Theodorescu	12507	Médecin de famille	Schefferville		Membre actif	Médecine générale	Que ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ)
D ^r Marc Trudeau	83034	Oncologue	Baie-Comeau		Membre associé	Oncologie (incluant oncologie et garde à distance, et ce, pour 10 % de sa pratique)	Que ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ)